

Ministre de la Sécurité publique



Minister of Public Safety

Ottawa, Canada K1A 0P8

MAR 14 2016

L'honorable Kevin Sorenson  
Président  
Comité permanent des comptes publics  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Sorenson,

Vous trouverez en annexe les plans d'action préparés en réponse aux recommandations faites par le vérificateur général dans le Rapport 2, *Le contrôle des exportations à la frontière*, de son rapport automne 2015.

Ce plan d'action est présenté conformément à la motion adoptée par le Comité le 16 février 2016.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ralph Goodale'.

Ralph Goodale, C.P., député  
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Pièces jointes: (2)



## BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA AUDIT SUR LE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS À LA FRONTIÈRE RÉPONSE ET PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION

### RECOMMANDATION 1

*L'Agence des services frontaliers du Canada devrait s'assurer qu'elle peut continuer à recevoir l'information à jour sur les déclarations d'exportation, information dont elle a besoin pour contrôler les exportations, et que les changements de système permettent de maintenir au moins le niveau actuel d'examen des déclarations.*

#### RÉPONSE DE LA DIRECTION (INCLURE DANS LE RAPPORT)

**Recommandation acceptée.** L'ASFC suivra le cadre de gestion de projet et le cadre de gestion du cycle de vie des services de l'ASFC et elle collaborera avec Statistique Canada pour élaborer une solution pour l'établissement de rapports sur les exportations en vue de maintenir le niveau actuel de l'examen des déclarations. Le but est de terminer le travail avant la mise hors service de la Déclaration d'exportation canadienne automatisée.

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION	BPR	DATE D'ACHÈVEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.1 En collaboration avec Statistique Canada, la Direction générale des programmes fera une analyse préliminaire des options envisageables, recommandera une approche et proposera une solution de rechange.</li> </ul>	Division de la transformation du programme commercial – mode routier, Direction des programmes commerciaux, Direction générale des programmes	Novembre 2015 (terminé)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.2 La Direction générale des programmes fera approuver l'analyse des options et la solution de rechange.</li> </ul>	Division de la transformation du programme commercial – mode routier, Direction des programmes commerciaux, Direction générale des programmes	Novembre 2015 au Comité consultatif sur le portefeuille (terminé)  Décembre 2015 au Comité de la transformation, de l'innovation et du portefeuille des projets (terminé)



<ul style="list-style-type: none"> <li>1.3 La Direction générale des programmes demandera le statut de priorité et cherchera une source de financement pour l'ensemble du projet.</li> </ul>	Division de la transformation du programme commercial – mode routier, Direction des programmes commerciaux, Direction générale des programmes	Août 2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>1.4 La Direction générale des programmes travaillera avec la Direction générale de l'information, des sciences et de la technologie, la Direction générale des opérations et Statistique Canada pour mettre en place la nouvelle solution informatique pour produire les rapports sur les exportations.</li> </ul>	Division de la transformation du programme commercial – mode routier, Direction des programmes commerciaux, Direction générale des programmes	À déterminer – en fonction du choix qui aura été arrêté et du financement

## RECOMMANDATION 2

*L'Agence des services frontaliers du Canada devrait confirmer les raisons pour lesquelles des envois ciblés ne sont pas examinés et élaborer un plan d'action pour corriger ce problème.*

### RÉPONSE DE LA DIRECTION (INCLURE DANS LE RAPPORT)

**Recommandation acceptée.** L'ASFC instaurera un processus uniforme pour consigner les exportations ciblées et les résultats d'examen connexes dans le but de confirmer les raisons pour lesquelles les marchandises ciblées n'ont pas été examinées. L'ASFC élaborera des procédures et des lignes directrices pour réduire la proportion d'expéditions à risque élevé ciblées qui ne sont pas examinées.

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION	BPR	DATE D'ACHÈVEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>2.1 En collaboration avec la Direction générale des opérations, la Direction générale des programmes transmettra des instructions aux régions au sujet de la procédure à suivre pour consigner les résultats des examens des marchandises destinées à l'exportation qui ont été ciblées.</li> </ul>	Division de la conformité au programme et de la sensibilisation, Direction des programmes commerciaux, Direction générale des programmes	Décembre 2015 (terminé)



<ul style="list-style-type: none"> <li>2.2 Conformément à la RPAD 4.1 de la recommandation 4, et en consultation avec les régions et la Direction générale des programmes, la Direction générale des opérations produira un rapport décrivant les lacunes relatives aux examens de première ligne, y compris une révision des expéditions ciblées représentant un risque élevé n'ayant pas été examinées.</li> </ul>	Division des opérations commerciales liées aux échanges commerciaux, Direction des opérations frontalières, Direction générale des opérations	Juin 2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>2.3 Conformément à la RPAD 4.2 de la recommandation 4, et en consultation avec la Direction générale des programmes, la Direction générale des opérations élaborera une stratégie pour l'examen des marchandises exportées, et la mettra en œuvre en misant sur les ressources actuelles, pour rendre moins prévisibles les périodes où il y a absence d'examens, y compris des procédures pour réduire le nombre d'expéditions ciblées à risque élevé n'ayant pas été examinées.</li> </ul>	Division des opérations commerciales liées aux échanges commerciaux, Direction des opérations frontalières, Direction générale des opérations	Décembre 2016

### RECOMMANDATION 3

*L'Agence des services frontaliers du Canada devrait élaborer des processus d'évaluation des risques, mesurer l'efficacité de ses activités par rapport à ses priorités et donner suite aux priorités et aux cibles recensées dans le cadre des évaluations des risques réalisées par d'autres ministères.*

#### RÉPONSE DE LA DIRECTION (INCLURE DANS LE RAPPORT)

**Recommandation acceptée.** L'ASFC dispose de processus pour évaluer, dans le cadre de son mandat, les risques associés aux exportations. Pour le programme des exportations, il incombe aux nombreux autres ministères gouvernementaux d'évaluer les risques et de fournir des cibles à l'ASFC en ce qui concerne les marchandises sous leur contrôle. L'Agence travaillera avec les autres ministères fédéraux pour améliorer la communication des exportations ciblées à l'ASFC d'ici mars 2016. L'Agence travaillera également avec les autres ministères gouvernementaux pour améliorer, d'ici septembre 2016, la communication des résultats afin d'aider ces dernières à mieux évaluer l'efficacité des cibles qui ont été fournies.



PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION	BPR	DATE D'ACHÈVEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>3.1 Avec l'aide de la Direction générale des opérations, la Direction générale des programmes travaillera avec les autres ministères gouvernementaux à l'établissement d'une procédure visant à améliorer la communication des cibles en matière d'exportation.</li> </ul>	Division de la gestion des programmes et des politiques, Direction des programmes commerciaux, Direction générale des programmes	Mars 2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>3.2 Avec l'aide de la Direction générale des opérations, la Direction générale des programmes travaillera avec les autres ministères gouvernementaux à l'élaboration d'un plan pour mieux mesurer l'efficacité des cibles en matière d'exportation et mieux communiquer les résultats.</li> </ul>	Division de la gestion des programmes et des politiques, Direction des programmes commerciaux, Direction générale des programmes	Septembre 2016

#### RECOMMANDATION 4

*L'Agence des services frontaliers du Canada devrait prendre des mesures pour s'assurer que les lacunes dans la couverture des exportations à examiner ne sont pas prévisibles.*

#### RÉPONSE DE LA DIRECTION (INCLURE DANS LE RAPPORT)

**Recommandation acceptée.** En travaillant avec les ressources actuelles, l'ASFC prendra les mesures nécessaires pour rendre moins prévisibles les périodes d'absence de contrôle des exportations dans ses opérations de première ligne.

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION	BPR	DATE D'ACHÈVEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>4.1 En consultation avec les régions et la Direction générale des programmes, la Direction générale des opérations préparera un rapport sur les périodes où il n'y a pas de contrôle des exportations à la première ligne et formulera ses recommandations.</li> </ul>	Division des opérations commerciales liées aux échanges commerciaux, Direction des opérations frontalières, Direction générale des opérations	Juin 2016



<ul style="list-style-type: none"> <li>4.2 La Direction générale des opérations élaborera et mettra en œuvre, en misant sur les ressources actuelles, une stratégie sur les contrôles des exportations pour rendre moins prévisibles les périodes où il y a absence de contrôle.</li> </ul>	Division des opérations commerciales liées aux échanges commerciaux, Direction des opérations frontalières, Direction générale des opérations	Décembre 2016
---	---	---------------

## RECOMMANDATION 5

*L'Agence des services frontaliers du Canada devrait instaurer un processus uniforme de repérage et d'examen des envois non déclarés à risque élevé.*

### RÉPONSE DE LA DIRECTION (INCLURE DANS LE RAPPORT)

**Recommandation acceptée.** L'ASFC élaborera, d'ici mars 2016, un processus uniforme afin que les agents de l'ASFC puissent repérer et examiner les expéditions non déclarées à risque élevé dans le cadre des pouvoirs législatifs qui lui ont été conférés en ce qui concerne les exportations.

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION	BPR	DATE D'ACHÈVEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>5.1 En consultation avec la Direction générale des opérations, la Direction générale des programmes passera en revue les procédures existantes en ce qui concerne le repérage et l'examen des marchandises non déclarées et les mettra à jour de façon à les uniformiser et à y apporter des précisions au sujet des pouvoirs conférés par la loi.</li> </ul>	Division de la gestion des programmes et des politiques, Direction des programmes commerciaux, Direction générale des programmes	Mars 2016

## RECOMMANDATION 6

*L'Agence des services frontaliers du Canada devrait effectuer une évaluation de la fréquence et de la durée de la mise en attente des envois destinés à l'exportation, et utiliser les résultats obtenus pour déterminer si une norme de service et un processus de notification des exportateurs sont nécessaires pour s'assurer qu'elle facilite la libre circulation des marchandises.*



RÉPONSE DE LA DIRECTION (INCLURE DANS LE RAPPORT)

**Recommandation acceptée.** L'ASFC effectuera, d'ici juillet 2016, une évaluation de la fréquence et de la durée de la mise en attente des expéditions avant que celles-ci fassent l'objet d'un contrôle. Les résultats de cette évaluation permettront de déterminer s'il est nécessaire d'instaurer une norme de service ou un processus d'avis et, si c'est le cas, l'Agence élaborera et mettra en œuvre la norme et le processus d'ici décembre 2016.

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION	BPR	DATE D'ACHÈVEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>6.1 La Direction générale des programmes examinera les données actuelles sur les marchandises mises en attente et fera un suivi détaillé de la situation pendant six mois afin d'obtenir davantage de données.</li> </ul>	Division de la conformité au programme et de la sensibilisation, Direction des programmes commerciaux, Direction générale des programmes	Juillet 2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>6.2 La Direction générale des programmes analysera les résultats de l'examen des données sur les marchandises mises en attente pour relever les tendances susceptibles de nécessiter des mesures correctrices (comme un processus d'avis officiel) et élaborera et mettra en œuvre un plan d'action pour instaurer les mesures correctrices, au besoin.</li> </ul>	Division de la conformité au programme et de la sensibilisation, Direction des programmes commerciaux, Direction générale des programmes	Décembre 2016